

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Etabli en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et du décret N°2016-360 du 25 Mars 2016

PRESTATIONS DE SERVICE POUR LE DENEIGEMENT DE L'AERODROME BARCELONNETTE –ST PONS

1- Nom et Adresse de l'Organisme Acheteur :

Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »
4 Avenue des Trois Frères Arnaud
04 400 BARCELONNETTE-

Tél : 04 92 81 28 23

Fax : 04 92 81 15 26

Mail : administration@ccvusp.fr

2- Objet du marché :

Les prestations de service concernent le déneigement de l'aérodrome Barcelonnette- St Pons, conformément au cahier des charges, pour la période du 15 Novembre au 30 Avril de l'année suivante. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et pourra être renouvelé tacitement deux fois sans toutefois excéder une durée totale de trois ans.

3- Adresse à laquelle les documents et renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »
4 Avenue des Trois Frères Arnaud
04 400 BARCELONNETTE
Tél : 04 92 81 28 23
Fax : 04 92 81 15 26
Mail : iarnaud@ccvusp.fr

4- Critères d'attribution :

- 1) Prix des prestations : 60 %
- 2) Valeur technique du matériel mis en œuvre en adéquation avec la demande du Pouvoir Adjudicateur : 40 %

5- Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de réception des offres.

6- Date limite de réception des offres :

Lundi 8 Octobre 2018 à 16h00.

Le candidat transmet son offre sur pli cacheté portant les mentions suivantes :
Les offres, seront adressées sous simple enveloppe :
Offre pour : le déneigement de l'aérodrome Barcelonnette- St Pons –
NE PAS OUVRIR.

7- Date d'envoi à la publication :

Site internet de la Collectivité : www.ccvusp.fr le **03/09/2018**

Affichage à la CCVUSP le **03/09/2018**